

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 7 juillet 2025

SI LEVENS-CONTES-ESCARENE-NICE
6 rue Xavier de Maistre

06100 NICE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

SILCEN REGIE

	Type	Code	Nom
Prélèvement		00260043	
Unité de gestion		0171	SILCEN REGIE
Installation	UDI	001097	SILCEN - REGIE
Point de surveillance	S	0000000158	RESEAU SCLOS DE CONTES 2
Localisation exacte			ROB RESIDENCE LES MOUCHETTES
Commune			CONTES

Prélevé le : jeudi 03 juillet 2025 à 10h26
par : PRELEVEUR CARSO MONTASSAR BEN /
Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	limites de qualité		Références de qualité		
		inf.	sup.	inf.	sup.	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	21,0 °C				25,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,7 unité pH			6,50	9,00	
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	637 µS/cm			200,00	1 100,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	<0,03 mg(Cl2)/L					
Chlore total	<0,03 mg(Cl2)/L					

Commentaires de terrain :

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00260052 Référence laboratoire : LSE2507-21475

	résultats	limites de qualité		références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				

Analyse effectuée par :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)
6901

Type de l'analyse :
D1
Code SISE de l'analyse :
00260052
Référence laboratoire :
LSE2507-21475

	résultats		limites de qualité		références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,21	NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00260043)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.
Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 7 juillet 2025

SI LEVENS-CONTES-ESCARENE-NICE
6 rue Xavier de Maistre

06100 NICE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

CONTES

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00260044		Prélevé le : jeudi 03 juillet 2025 à 10h02
Unité de gestion		0050	CONTES	par : PRELEVEUR CARSO MONTASSAR BEN /
Installation	UDI	001088	CONTES REGIE	Type visite : D1
Point de surveillance	P	0000000156	RESEAU CONTES VILLAGE	
Localisation exacte			ROB SANITAIRES MAIRIE	
Commune			CONTES	

Mesures de terrain

	Résultats	limites de qualité		Références de qualité		
		inf.	sup.	inf.	sup.	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	26,4 °C				25,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00	
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	514 µS/cm			200,00	1 100,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,37 mg(Cl2)/L					
Chlore total	0,40 mg(Cl2)/L					

Commentaires de terrain :

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00260053 Référence laboratoire : LSE2507-21474

	résultats	limites de qualité		références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				

Analyse effectuée par :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)
6901

Type de l'analyse :
D1
Code SISE de l'analyse :
00260053
Référence laboratoire :
LSE2507-21474

	résultats		limites de qualité		références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,11	NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00260044)

Eau d'alimentation présentant température excessive au niveau du point de prélèvement. Une température élevée peut favoriser la croissance bactérienne.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.
Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 7 juillet 2025

SI LEVENS-CONTES-ESCARENE-NICE
6 rue Xavier de Maistre

06100 NICE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

SILCEN REGIE

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00260045		Prélevé le : jeudi 03 juillet 2025 à 11h54
Unité de gestion		0171	SILCEN REGIE	par : PRELEVEUR CARSO MONTASSAR BEN /
Installation	UDI	001097	SILCEN - REGIE	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000000149	RESEAU BERRE-LES-ALPES	
Localisation exacte			NICHE COMPTEUR 42 AV BORRIGLIONE	
Commune			BERRE-LES-ALPES	

Mesures de terrain

	Résultats	limites de qualité		Références de qualité		
		inf.	sup.	inf.	sup.	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	20,9 °C				25,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,8 unité pH			6,50	9,00	
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	573 µS/cm			200,00	1 100,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,15 mg(Cl2)/L					
Chlore total	0,17 mg(Cl2)/L					

Commentaires de terrain :

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00260054 Référence laboratoire : LSE2507-21472

	résultats	limites de qualité		références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				

Analyse effectuée par :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)
6901

Type de l'analyse :
D1
Code SISE de l'analyse :
00260054
Référence laboratoire :
LSE2507-21472

	résultats		limites de qualité		références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,18	NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00260045)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.
Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).